

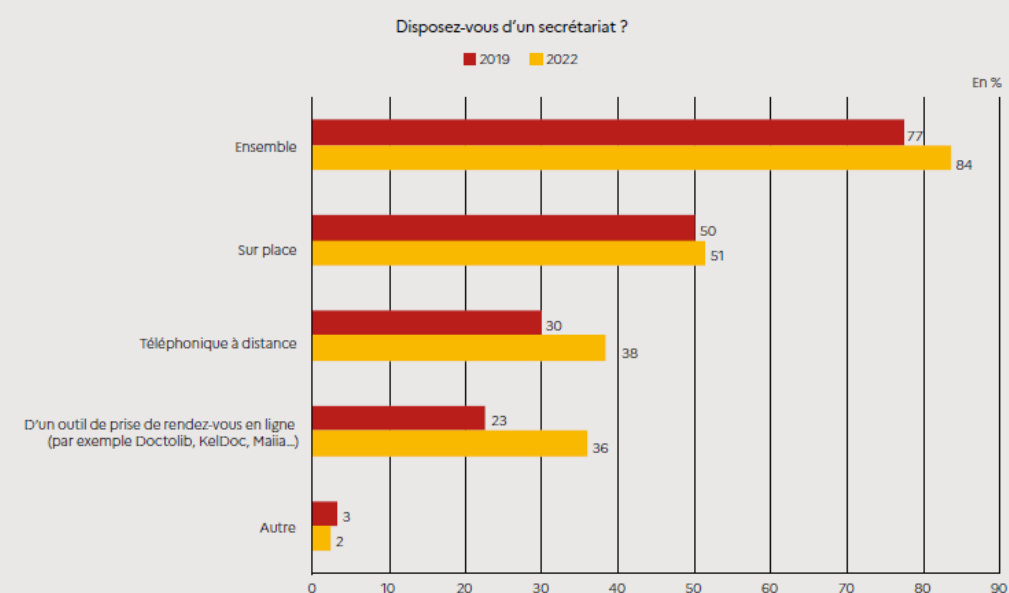
Dans le cadre du 4e Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale auquel contribue votre URPS ML PACA, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie une nouvelle étude. Elle s'intéresse au recours des médecins à un secrétariat, aussi bien via une présence physique, une plateforme téléphonique à distance ou un outil de prise de rendez-vous en ligne.

Début 2022, la grande majorité des médecins généralistes libéraux (84 %) déclarent disposer d'un secrétariat médical, une part en augmentation depuis 2019. Les médecins plus jeunes sont plus nombreux à avoir un secrétariat : en 2022, 95 % des praticiens de moins de 50 ans indiquent en avoir un, contre 73 % des 60 ans ou plus. Les femmes mentionnent plus souvent en disposer (92 %, contre 78 % pour leurs confrères). Ceux qui exercent en groupe sont plus nombreux à en avoir un (92 %) que ceux qui exercent seuls (64 %).

Les médecins en groupe ont plus souvent un secrétariat physique

La moitié des médecins (51 %) disposent d'un secrétariat physique à leur cabinet en 2022 mais ce chiffre varie selon la modalité d'exercice : 65 % de ceux qui exercent en groupe pluriprofessionnel en ont un, contre 24 % des médecins qui exercent seuls. Le recours à un secrétariat téléphonique externalisé est une pratique plus répandue chez les jeunes médecins : il concerne 51 % des praticiens âgés de moins de 50 ans, contre 31 % des 60 ans ou plus. Par ailleurs, plus d'un tiers des médecins proposent une prise de rendez-vous en ligne, le plus souvent en complément d'autres canaux de secrétariat. Cette solution est plébiscitée chez les médecins les plus jeunes (48 % des médecins âgés de moins de 50 ans, contre 26 % des médecins de 60 ans ou plus) et parmi ceux qui exercent en groupe pluriprofessionnel (47 %).

Graphique 1 Recours à un secrétariat par les médecins généralistes en 2019 et en 2022



Note > Le total des taux de recours aux différents canaux de secrétariat est supérieur au taux de recours total car les médecins peuvent utiliser plusieurs outils pour assurer leur secrétariat.

Lecture > 30 % des médecins généralistes indiquent disposer d'un secrétariat téléphonique à distance début 2019. Ils sont 38 % début 2022.

Champ > Médecins généralistes libéraux, installés au 1^{er} janvier 2018 sans mode d'exercice particulier exclusif, France entière, hors Mayotte.

Sources > DREES, Observatoires régionaux de la santé (ORS) et Unions régionales des professions de santé (URPS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Pays de la Loire, quatrième Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale de ville, octobre 2018-avril 2019 et janvier-avril 2022.

Le quatrième panel national d'observation des pratiques et conditions d'exercice en médecine générale a été mis en place à l'automne 2018 par la DREES, les observatoires régionaux de la santé (ORS) et les unions régionales des professionnels de santé médecins libéraux (URPS-ML) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire.

Pour en savoir plus sur le 4e panel :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/00-le-panel-dobservation-des-pratiques-et-des-conditions-dexercice-en#toc--publications>

Pour télécharger l'article complet :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-10/ER1245MAJ.pdf>